



COLLÈGE MATHIAS GRÜNEWALD

1, route d'Issenheim
68504 GUEBWILLER Cedex

☎ : 03.89.76.89.94
intendant.0681318N@ac-strasbourg.fr

REGLEMENT de CONSULTATION MARCHE à PROCEDURE ADAPTEE

**Prestation de voyage à Londres du 22 mai au 23 mai
2023**

Date limite de dépôt des offres:

Jeudi 8 septembre 2022 à 12h00

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Philippe WEISS, chef d'établissement

Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Madame Aude GERMAIN, agent comptable

Service acheteur : collège Mathias Grünewald, GUEBWILLER

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A- LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : collège Mathias Grünewald

Représenté par : M. Philippe WEISS, Principal

Dossier suivi par : Mme Tourya EL MOUSSATI, Adjoint- gestionnaire (int0681318n@ac-strasbourg.fr)

B - MARCHE

Objet du marché : Séjours culturels à Londres du 22 mai au 23 mai 2023

Le marché comporte 1 lot,

lot 1 : Séjours culturels à Londres du 22 mai au 23 mai 2023

Date limite de dépôt des offres électronique sur AJI : jeudi 8 septembre 2022 à 12h00, la date de la mise en ligne faisant foi.

Le dépôt doit contenir la proposition commerciale accompagnée du cahier des charges.

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La signature de ce document vaut contrat.

Ce document l'emporte sur les clauses particulières des documents du prestataire exigés dans la gestion du dossier.

Le présent document comporte 9 pages

CHAPITRE II: MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006 CMP) :

Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (supérieur à 25 000 HT et inférieur à 90 000 € H.T.)

Chapitre III : REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Jeudi 8 septembre 2022 à 12h00, date en ligne faisant foi.

B. Modalités d'envoi

La proposition commerciale accompagnée du cahier des charges peut être transmise sur le site AJI dans le délai indiqué ci-dessus. L'offre doit comprendre l'ensemble des prestations : transport, hébergements, visites et repas.

C. Adresses de réception

Site AJI : <https://association.aji-france.com/e-service>

D. Critères de choix, priorité et pondération

Les trois meilleurs dossiers seront pré-sélectionnés, puis examinés pour déterminer l'offre la mieux disante, sur la base des critères de pondération suivants :

Lot 1 : Londres

1- Le prix	pondéré à 60 %	Prix de base, marge des seuils d'effectifs et variation tarifaire,...
2- la qualité de la prestation	Pondéré à 20 %	Qualité des transports, itinéraire -feuille de route, réservation des activités en amont et choix des familles d'accueil, organisation générale.
5- le dossier	pondéré à 20 %	Qualité et clarté de l'offre, adéquation au cahier des charges, respect des critères

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements et la transmission dématérialisée :

Mme Tourya EL MOUSSATI, adjointe gestionnaire

Tél. : 07.50.54.63.67

Mail : intendant.0681318n@ac-strasbourg.fr

Attention : le collègue ferme ses portes du 13.07.22 au 25.08.22

F. Variantes

Le prestataire peut faire plusieurs propositions et répondre aux autres demandes de devis déposées sur le site de l'AJI s'il le souhaite.

Chapitre IV: DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet un séjour à Londres du 22 mai au 26 mai 2023

Les dates de séjour peuvent être modifiées, sous réserve de tenir compte des impératifs du collège (éviter les périodes de congés scolaires, etc...). En revanche, rien n'empêche de faire des propositions à cheval sur les jours fériés.

Article 2 : Allotissement

Le présent marché comporte 1 lot : LONDRES

L'offre devra comprendre l'ensemble du séjour : activités, hébergements, transports et repas. Dans le cas contraire, l'offre ne sera pas retenue.

Le collège se réserve le droit de négocier les offres, quel que soit le lot.

Article 3 : Durée du marché

Le candidat est tenu par son offre jusqu'au novembre 2022, date limite à laquelle devrait être communiquée la réservation définitive de l'offre (eu égard à la nécessité d'un accord du conseil d'administration et du contrôle de légalité, soit 15 jours après le vote du conseil d'administration).

Le marché est à exécution unique.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Dépôt des offres du 23/06/2022 au 08/09/2022 ;
- Ouverture des plis : le 09/09/2022 ;
- Notification aux candidats : 15/09/2022 ;
- Vote au conseil d'administration : courant octobre 2022 ;
- Signature du contrat et 1^{er} versement à compter du novembre 2022.

Chapitre V : LOT 1 - LONDRES

Article 4 : description du lot 1 "Espagne"

En répondant à ce lot, le candidat s'engage à offrir et exécuter la prestation de voyages du groupe en voyage aller-retour depuis et vers GUEBWILLER.

Modalités :

Prix TTC du voyage /personne souhaité	Dates du séjour	Nombre d'élèves	Nombre d'accompagnateurs
400 €/personne	22 au 26 mai 2023	48	5

Transports acceptés :

1^{er} option : avion au départ de Mulhouse – Bâle et autocar

2^{ème} option : Autocar + Shuttle ou Ferry.

3^{ème} option : Train et transport sur place

Hébergements acceptés :

En famille d'accueil (hors Croydon)

Repas acceptés :

Préparés par les familles d'accueil et éventuellement Un fish&chips ou English breakfast à réserver.

NB : pension complète depuis le soir du 1^{er} jour sur place et jusqu'au midi du dernier jour

Proposition de programme :

Programme proposé

Listes des lieux de visite à inclure dans le voyage à réserver en amont ou sur proposition de programme.

- **SIGHTSEEING des principaux monuments ou Croisière ou mini croisière sur la Tamise**
- **Madame TUSSAUD'S**
- **Tower of London**
- **Globe Théâtre / Comédie Musicale ou ateliers d'art dramatique**
- **Visite de WESTMINSTER + BUCKINGHAM (avec relève de la garde si possible)**
- **Walking tour/ bus tour sur un thème (Harry Potter, Sherlock Holmes,) guidé en anglais**
- **Science ou natural history museums**
- **Un temps libre sur la fin du séjour, après une visite**

Eventuellement :

- **Temple Mandir ou une autre activité pour apprécier la diversité de Londres**
- **Initiation au cricket + visite TWICKENHAM**
- **Olympic Parc + Tour Orbit**
- **Harry Potter (en fonction du prix)**

Important : Ce programme peut être modifié, les propositions sont les bienvenues, à condition de respecter le budget et de maintenir les visites des sites mentionnés.

Article 5 : Détail des prix

Nombre d'élèves :

48 élèves de 3^{ème}, potentiellement à ce jour, garçons et filles (la répartition exacte, en vue notamment de l'organisation de l'hébergement, sera communiquée ultérieurement) et 5 accompagnateurs.

Au vu du calendrier scolaire et de l'organisation scolaire du collège, il n'est pas possible de confirmer à ce jour le nombre précis d'élèves qui seront du voyage. L'offre comportera l'indication des seuils d'effectifs pour lesquels le tarif basé sur 48 + 5 s'appliquera. L'offre indiquera également les seuils inférieurs et supérieurs.

(ex : si le prix s'applique entre 30 et 40 participants, quelle est la fourchette inférieure –nombre et prix- quelle est la fourchette supérieure).

Aucune pénalité ou indemnité de quelle forme que ce soit ne pourra être demandée par le prestataire, dès lors que le nombre d'élèves ou d'adultes reste constant, si l'un ou l'autre des participants se voit remplacer par une autre personne non prévue initialement.

Nombre d'accompagnateurs : 5

Le responsable du voyage est Mme METTEY.

IMPORTANT : les devis, factures ou autres documents doivent être exclusivement libellés au nom du collège ; si le nom de Mme METTEY peut être utilisé comme indication de contact, il ne doit pas apparaître comme destinataire direct, à peine de nullité du document (ex : facture).

Nature du prix

Le prix unitaire, pour chaque participant, est établi pour un effectif de 48 élèves et 5 adultes accompagnateurs

Le prix est ttc, incluant toutes les prestations, y compris les activités de substitution mentionnées ou proposées.

Le prix de l'offre doit inclure impérativement :

- Le transport
- L'hébergement
- La pension complète
- Toutes les entrées des visites
- L'assurance annulation.

L'article 6 traite de l'assurance (cf infra).

Dans son offre, le prestataire détaillera les conditions et notamment les retenues tarifaires applicables aux annulations individuelles intervenant après le 1^{er} janvier 2023 jusqu'au jour du départ.

Mode de règlement

Le paiement interviendra en deux fois ou trois fois maximum, le bon de commande valant engagement et réservation du Collège. Il sera opéré sur présentation d'une facture, émise et transmise après la fin de la prestation.

A titre d'exemple, un premier versement d'acompte pourra être demandé en 2022 (entre le 19/11/19 et le 15/12/22

, pour des raisons de clôture comptable), un 2nd au plus tard un mois avant le départ et le solde après service fait.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, à dater de la réception de la facture, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification. Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du prestataire.

Le Collège ne sera pas tenu pour responsable si le retard dans les paiements provient d'un défaut de production des factures. Le taux applicable est bien évidemment le taux actualisé arrêté par le ministère des finances.

Les factures seront transmises via chorus pro.

Article 6 : Assurances

L'offre doit prévoir une assurance garantissant le remboursement total des sommes versés en cas d'annulation totale du voyage émanant d'une directive ministérielle ou d'une impossibilité de voyager dans le pays.

Chapitre VI : DISPOSITIONS COMMUNES OU PARTICULIÈRES DU MARCHÉ

Article 9 : Exécution du marché

Il est soumis aux dispositions de la loi 92-645 du 13 juillet 1992, modifiée, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre les modalités de déplacement, les conditions d'hébergement, les conditions de restauration et le détail des prestations annexes, le tarif de toutes les visites indiquées en option.

Le candidat indiquera les formalités administratives et sanitaires à remplir pour les participants au voyage.

Article 10 : Pièces constitutives du dossier de candidature

Le dossier est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et le Cahier des Clauses Particulières, dûment paraphés et signés par le candidat, toute pièce demandée dans le dossier étant fournie, incluant la déclaration du candidat et l'acte d'engagement ;
- Un devis détaillé de l'offre proposée, dans le respect des chapitres V & VI du présent document ;
- la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée ;
- La lettre de candidature incluant l'habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement d'entreprises ;
- le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé ;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus par le CMP : déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices ;
- Les renseignements concernant les capacités professionnelles et technique de l'entreprise tel que l'article 45 du CMP le prévoit.

NB : Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables librement sur le site du ministère de l'économie et des finances.

Autre (facultatif):

- Tout autre document que le candidat jugera pertinent à l'appui de sa proposition.
- Une liste d'établissements (si possible des départements 67 et 68) avec lesquels le candidat a déjà travaillé pour un voyage similaire (antériorité de trois ans maximum).

L'offre doit être en français et en euros (TTC)

A

Le

Signature :

Le Chef d'établissement

Le Prestataire

Chapitre VIII : Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Autres (préciser)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

agissant pour le compte de la société

certifie sur l'honneur satisfaire aux critères sus énoncés.

A

Le

Signature :

Chapitre IX : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e) (nom, prénom) :
agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicile du siège social :

.....

.....

CP : Ville :

.....

n° de téléphone : N° télécopie :

E-mail :@.....

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce :

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Je répons au LOT 1 - Espagne LOT 2 - Allemagne cocher la(les) bonne(s) case(s)

Prix global de ma proposition :

Voir descriptif du marché

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée au 19 novembre 2019.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code IBAN :

Code BIC :

Joindre un relevé IBAN/BIC

A , le

Signature

(précédée de la mention " Lu et approuvé ") et cachet de la société